

CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION SOLIDARITE HAÏTI SAVANETTE CABRAL GRABELS ET LE COMITE DE PARENTS DE L'ECOLE ST YVES DE SAVANETTE CABRAL

Le comité des parents d'élèves de l'école St Yves de Savanette Cabral, pour améliorer la situation économique des familles fait le projet d'un élevage de chèvres.

Le principe en est le suivant :

Une famille reçoit 2 chèvres, en assure l'élevage, le maintien en bonne santé et s'engage à donner les 2 premières femelles qui naitront à une autre famille qui fera de même.

Deux boucs de race améliorée seront confiés au comité, les saillies pour les chèvres des membres du comité seront gratuites.

Chaque famille qui reçoit une chèvre verse au comité la somme de 250 gds, cet argent devant servir aux soins vétérinaires de l'ensemble du troupeau.

Ainsi pourra se créer un cheptel qui contribuera à améliorer les conditions de vie des familles.

Pour assurer la réalisation de ce projet une convention est passée entre l'ASHSCG et le comité.

D'une part :

- L'association s'engage à prendre en charge l'achat de 120 chèvres pour un montant de 1 104 000gds (chaque chèvre coûtant 9000gds).

- L'association s'engage à prendre en charge l'achat de 2 boucs pour un montant de 46 000gds (un bouc de race améliorée coute 2 3000gds)

- L'association s'engage à prendre en charge le coût du transport pour un montant de 9000gds.

A cet effet, l'ASHSCG s'engage à verser la somme de€

D'autre part :

- Le comité est chargé du choix des chèvres, et de la répartition aux 60 familles bénéficiaires, il choisit le mode de transport.

- Le comité s'engage à collecter et gérer la somme versée pour l'entretien vétérinaire du troupeau, soit 250gds par chèvre.

- Le comité s'engage à veiller à la bonne répartition des chevrettes lors des mises bas, à surveiller l'état de santé du cheptel et les bonnes conditions d'élevage.

A la fin de l'attribution des chèvres, une liste des bénéficiaires sera adressée à l'association ainsi que la liste des familles attendant pour recevoir les chevrettes suivantes.

Une évaluation sera faite au bout de 6 mois pour connaître l'évolution du troupeau, la distribution des jeunes chevrettes, l'état sanitaire du troupeau.

Le :

Le président du comité des parents :
M. LALANE Caminet

La présidente de l'ASHSCG
Mme CORON Joëlle